[illegible]BEILLE.

[illegible]DITIONS:

Dix piastres par an, payables six mois d'avance.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, n'en ait fait connaitre son intention, par écrit au bureau de L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis se publient en anglais et en français, à raison d'une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion, et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de douze lignes, ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnemens à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

POUR VERA-CRUZ.

Le beau brick mexicain **LIBERAL,** fin voilier, capitaine A. Marais, doublé et chevillé en cuivre (A), ayant déjà une partie de son chargement engagée; pour le reste, ou pour passage (ayant une superbe chambre), s'adresser au capitaine à bord, vis-à-vis la rue Conti, ou à VICTOR DE LA COVA, rue St.-Louis, no. 53.

9 déc

POUR LE HAVRE.

Le beau navire fin voilier **JOHN HALE,** capit. S. Crowell, partira dans le plus bref délai et peut recevoir 200 balles de coton. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

7 déc A. QUERTIER & BOUTIN.

POUR PHILADELPHIE.

Le navire paquebot neuf **JOHN SARGEANT,** capit. Vandyke, est maintenant en déchargement, et sera prêt à recevoir du fret dans quelques jours, pour lequel ou pour passage, s'adresser à bord ou à

7 déc S. & C. BELL, rue du Canal

POUR BORDEAUX.

Le navire français, fin voilier **TRINITE,** doublé et chevillé en cuivre, capitaine Bettus, sera expédié sous peu; pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens pour 15 ou 20 passage, s'adresser au capitaine, à bord, vis à-vis la rue Toulouse, ou à

P. E. SORBÉ, rue Royale, No. 118.

6 déc—15

A FRETER.

La belle goëlette **PATRIOT,** capitaine Nye, du port de [illegible] tonneaux ou environ 800 barils. S'adresser à bord, en face de la maison Marigny, ou à

5 déc STETSON & AVERY.

POUR LA MOBILE (*Paquebot régulier.*)

La goëlette neuve **LOUISIANA,** fine voilière et doublée en cuivre, capitaine A. Smith; elle est prête à recevoir du fret, pour lequel ou pour passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à bord, au Bassin, ou à TOURNÉ & BECKWITH, Nouvelle Levée, no. 15.

3 déc

POUR LA HAVANE.—Le brick espagnol **ISABELLA Y JUAN,** capitaine Beyga, mettra à la voile sous peu de jours. Pour fret ou passage, s'adresser à bord,

2 décembre J. W. ZACHARIE & CO.

A FRETER.

Le beau brick neuf **ANGOLA,** doublé en cuivre, capit. Dicket, du port de 350 boucauts de sucre. S'adresser à

29 nov. LINCOLN & GREEN.

A FRETER.

La goëlette **TEMPERANCE,** capitaine Cooper, de 125 tonx., portant environ 1000 barils ou 200 boucauts, s'adresser à

28 nov W. G. HEWES.

ON DEMANDE POUR CAMPECHE.

Un bâtiment anglais, ou américain de 250 à 300 tonneaux, pour y prendre un chargement de bois de teinture, et de là se rendre à Cork, et à un autre marché; s'adresser à

[26 nov] J. W. ZACHARIE & CO.

A FRETER OU A LOUER.

Le brick neuf **ROLLA,** capitaine Dunton, pouvant porter environ 300 bts. de sucre. S'adresser à

22 nov. Wm. G. HEWES.

Chapeaux à la mode, souliers etc.

Le soussigné, rue de la Levée, No 89, seconde porte après le coin de la rue Jefferson, a reçu par le paquebot Natchez, un assortiment de chapeaux d'hommes et d'enfants, de la dernière forme et de différentes qualités; aussi une quantité de souliers, bottes, brodequins et habillements.

Il vendra à bon marché, à la douzaine, des bonnets écossais de grande dimension.

13 déc MALCOLM M'CALLUM.

MAIRIE DE LA N.-ORLEANS.

Le cours de la farine fraîche est aujourd'hui de $7, 00 par baril; d'après le tarif, les boulangers doivent donner, pendant la semaine prochaine, (à partir de lundi) 39 onces de pain pour un escalin.

D. PRIEUR, Maire.

17 dec

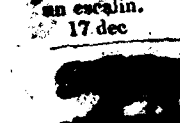

PERDU—Hier soir, une jeune CHIENNE d'arrêt, de 6 ou 7 mois, ayant des tâches mouchetées et la queue longue. Elle répond au nom de Belarde. Une récompense honnête sera donnée à celui qui la ramènera à son propriétaire, rue Royale, No 168.

13 déc

SE VENDEN—Cuerdas y generos para embalar, de varias calidades. Daran razon.

YORKE, MACALESTER Y Cia. calle de Camp No. 65

10 de dic.

CERA.—Se venden 14 fardos de Cera de Kentucki.

YORKE, MACALESTER Y Cia. calle de Camp No. 65.

10 de dic.

ON désire placer une jeune personne de 17 ans, nouvellement arrivée, soit dans un magasin ou près d'une dame. Elle est très-intelligente et sait un peu coudre. S'adresser chez Mr. Alexandre, rue Royale, No. 315, chez le marchand de tenture en papier.

16 déc—4

PUERCO.—Se venden, en el almacen No. 65, calle de Camp, 200 barriles de puerco, recargado; y 400, idem, *Prime*, de varias calidades, que no han sido verificados.

dec 9 YORKE, MACALESTER Y Cia.

MANTECA Y JAMON.—Se venden No. 65, calle de Camp, 10 toneles Jamon de Chincinnati, y 30 barriles manteca.

dec 9 YORKE, MACALESTER Y Cia.

CHAUX.—Le chargement du navire Georges, à vendre par

8 déc Wm. G. HEWES, rue du Camp.

BRIQUES DE BREME.—30,000 reçues par le navire Beaver, à vendre par

6 déc J. W. ZACHARIE & CO.

SUCRE.—80 caisses sucre blanc de la Havane, à vendre par

6 déc J. W. ZACHARIE & CO.

100 sacs café reçus de la Havane par la goëlette Clarissa, à vendre par

6 dec A. QUERTIER & BOUTIN.

PORK.—300 bls. pork mess inspecté, 400 do. prime do, do 200 do différentes qualités non inspectées, à vendre par

YORKE, MACALESTER & co. rue du Camp, No. 56.

6 déc

LIGNE DE PAQUEBOTS ENTRE NEW-YORK & LA NLLE.-ORLEANS.

☞ Dans la vue de faciliter les communications entre cette ville et New-York, une nouvelle ligne de Paquebots, composée des navires suivans, vient d'être établie. Les départs seront comme suit:

Navire **LOUISVILLE,** capitaine Price.

De la N. Orléans.	De New-York.
20 novembre,	13 octobre,
5 février,	[illegible]décembre,
20 avril,	[illegible] mars,
5 juillet,	[illegible] mai,
20 septembre,	13 août.

Navire **NASHVILLE,** capitaine Rathbone.

De la N.-Orléans.	De New-York.
5 décembre,	28 octobre,
20 février,	13 janvier,
5 mai,	28 mars,
20 juillet,	13 juin,
5 octobre,	28 août,

Navire **NATCHEZ,** capitaine Reed.

De la N.-Orléans.	De New York.
20 décembre,	13 novembre,
5 mars,	28 janvier,
20 mai,	13 avril,
5 août,	28 juin,
20 octobre,	13 septembre.

Navire **CREOLE,** Capitaine Page.

De la N.-Orléans.	De New-York.
5 janvier,	28 novembre,
20 mars,	13 février,
5 juin,	28 avril,
20 août,	13 juillet,
5 novembre,	28 septembre.

Navire **HUNTSVILLE,** Capt. Stoddard.

De la N.-Orléans.	De New-York.
20 janvier,	13 décembre,
5 avril,	28 février,
20 juin,	13 mai,
5 septembre,	28 juillet,
20 novembre,	13 octobre.

Tous les navires ci-dessus sont neufs, de la première classe et du port de plus de 500 tonneaux. Ils tirent peu d'eau ayant été construits à N.-York, absolument pour ces voyages. Leurs chambres sont ornées avec la plus grande élégance. On y trouvera toujours des approvisionnemens de tout genre et de première qualité, et rien ne sera négligé pour la commodité et l'agrément des passagers.

Ces paquebots sont commandés par des capts. expérimentés dans ces voyages et qui feront tous leurs efforts pour satisfaire. Ils seront toujours remorqués par des bateaux-à-vapeur en montant et en descendant le fleuve, et la plus grande ponctualité sera observée dans les jours de départ. Pour fret ou passage, s'adresser à

FOSTER & HUTTON.

☞ Ces paquebots ne prendront qu'autant de passagers qu'il y a de cabanes. 10 nov.

AVIS.

ATTENDU que William F. Palfrey, ex-shériff de la paroisse de St. Martin, s'est adressé à moi et m'a demandé la cancellation des treize effets suivants; savoir:—Un billet de sept-mille-cinq-cents piastres, souscrit par lui, comme shériff, le 29 octobre 1822, conjointement avec Isaac L. Baker, John Brownson et John Palfrey, ses cautions—Le second, comme collecteur des taxes, de treize-mille-cent-quatre vingt-sept piastres et vingt-et-un cents et quart, souscrit par lui le 21 décembre 1822, conjointement avec David Bees, John Muggah, Wm. Greig, Thos. B. Brashear, Robt. Perry et Judiah D. Nixon, ses cautions—Le troisième, comme shériff, de sept-mille-cinq-cents piastres, souscrit par lui le 10 février 1823, conjointement avec John Brownson, John Palfrey et M. Arail, ses cautions—Le quatrième, comme collecteur des taxes, de huit-mille deux-cent-quatre-vingt-treize piastres et vingt-huit cents, souscrit par lui le 22 novembre 1823, conjointement avec Ramson Eastin, Isaac L. Backer, John Muggah et Wm. Greig, ses cautions—Le cinquième, de dix-mille-cent-soixante-deux piastres, souscrit par lui, comme collecteur des taxes, le 18 décembre 1824, conjointement avec R. Eastin, John Muggah, Isaac L. Baker et Wm. Greig, ses cautions—Le sixième, comme collecteur des taxes, de huit-mille-sept-cent-dix piastres, souscrit par lui le 20 décembre 1825, conjointement avec Isaac L. Baker, Raymond François et David Weeks, ses cautions—Le septième, comme shériff, de cinq-mille piastres, souscrit par lui le 7 février 1826, conjointement avec John Brownson, M. Arail et John Palfrey, ses cautions—Le huitième, comme collecteur des taxes, de dix-mille-neuf-cent-cinq piastres, souscrit par lui le 23 décembre 1826, conjointement avec Isaac L. Baker, David Weeks, J. J. Rousseau et Wm. Greig, ses cautions.—Le neuvième, comme shériff, de cinq-mille piastres, souscrit par lui le 12 février 1827, conjointement avec John Palfrey, John Brownson et M. Arail, ses cautions.—Le dixième, comme collecteur des taxes, de deuze mille sept-cent-quatre-vingt-seize piastres, souscrit par lui le 26 décembre 1827, conjointement avec Wm. Greig, David Weeks, J. J. Rousseau et J. L. Baker, ses cautions—L'onzième, comme collecteur des taxes, de treize-mille-neuf-cent-dix-huit piastres, souscrit par lui le 10 janvier 1829, conjointement avec David Weeks, Wm. Greig et Léonard S. Smith ses cautions.—Le douzième, comme shériff, de cinq-mille piastres, souscrit par lui le 2 mars 1829, conjointement avec John Brownson et John Palfrey, ses cautions—Et le treizième, comme collecteur des taxes, de quinze-mille-neuf-cent-soixante piastres et quarante-trois cents, souscrit par lui le 9 janvier 1830, conjointement avec David Weeks, Léonard J. Smith et Wm. Greig, ses cautions:—

Avis est par le présent donné à toutes personnes y intéressées, d'avoir à déduire, par écrit, au bureau du secrétaire d'état, dans les quatre-vingt-dix jours qui suivront la dernière publication du présent avis, les raisons pour lesquelles les dits effets ne seraient pas cancellés, rayés et annulés, aussi bien que les hypothèques qui en résultent.

Donné sous ma main et le sceau de l'état, à la Nelle-Orléans, le 16 décembre 1831, et dans la cinquante sixième année de l'indépendance des Etats-Unis.

A. B. ROMAN, Gouverneur,

Par le gouverneur, THO. F. MICALEB, Secrétaire d'Etat.

19 déc–30

A VENDRE

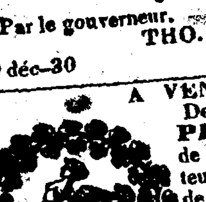

Deux superbes **HARPES,** de la manufacture de Challiot, l'un des facteurs les plus renommés de Paris.

L'une de ces harpes est en très beau bois d'érable, et l'autre en superbe bois d'acajou.

S'adresser pour les voir, chez Mad. J. G. Labat, rue Royale, No. 275, entre Dumaine et St. Philippe.

15 nov.—3ds,3ps

LES soussignés ont constamment en main, un assortiment général de VITRES de la manufacture de Baltimore; aussi, du RUM du pays. A. QUERTIER & BOUTIN, rue Royale, No. 153.

22 nov

20 barriques FROMAGE de Goshen, à vendre par DUCROS & MORPHY.

9 déc

LOTERIE DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE DES NATCHITOCHES.

23EME. CLASSE DE 1831.

Le tirage aura lieu le Samedi 31 Décembre.

LOT

10,000 Piastres!!!!

1 LOT DE		$ 3,000		$ 3,000
1	"	"	1,500	1,500
1	"	"	1,000	1,000
1	"	"	800	800
[illegible]	"	"	623	623
[illegible]	"	"	500	[illegible]
6	"	"	300	1,800
[illegible]	"	"	200	1,200
[illegible]	"	"	50	7,800
156	"	"	20	3,120
156	"	"	8	4,992
624	"	"	4	31,200
[illegible]00	"	"		

PRIX DES BILLETS

Billets Entiers........$ 4

Demi Billet........ 2

Quarts de Billet...... 1

Chaque paquet ne pourra gagner moins de SEIZE PIASTRES;—demis et quarts en proportion. JEAN BAPTISTE FAGET,

12 déc J. B. FAGET, *Directeur.*

MAGASIN DE MODES, *No. 30, rue Conti.*

LE soussigné a l'honneur de faire part aux dames qu'il vient de recevoir de France, un assortiment de BERRETS en velours de différentes couleurs, et en crêpes garnis de blondes et plumes d'autruches; CHAPEAUX en velours noir et de différentes couleurs; BONNETS de tulle, garnis en blondes et fleurs.

14 déc ADOLPHE GILLY.

BEURRE.—66 jarres Beurre frais, de l'Ohio, contenant de 20 à 40 liv. chaque, arrangé expressément à l'usage des familles, en débarquement du bateau-à-vapeur Planet, à vendre par

14 déc STETSON & AVERY.

BRIQUES A FOURBIR.—22 caisses Briques à fourbir, de bonne qualité, récemment reçues et à vendre par

14 déc STETSON & AVERY.

FARINE, WHISKEY, JAMBONS. 200 bls. farine superfine, 36 do. whiskey, 800 jambons couverts en toile, sur la levée, reçus et à vendre par

14 déc YORKE, MACALESTER & Co.

TOILE A DRAPS.—58 balles Toile à draps brune, 4-4, 12 do. do. blanche do. En débarquement du navire Liberty, et à vendre par

14 déc YORKE, MACALESTER & Co

MAGASIN DE VOITURES, *Rue de la Douane, No. 14.*

LE soussigné a reçu par les derniers arrivages du nord, sept Voitures et une Barouche élégante et d'un travail complètement achevé, dans le genre anglais, et avec des harnais pour quatre chevaux; elle est garnie en drap. Aussi, plusieurs Barouches pour un et deux chevaux.

13 déc M. WALTON.

90 SACS Salpêtre en débarquement et à vendre par

13 déc LINCOLN & GREEN.

VOITURES.—En débarquement du navire John & Elizabeth, deux Désobligeants légers. Aussi, un assortiment de Voitures aussi bonnes qu'aucunes de celles qui se trouvent en cette ville. M. WALTON, rue de la Douane, No. 15

13 déc

31 BARILS Rum de la Nouvelle-Angleterre récemment reçus, et à vendre par

13 déc GRAY, DURRIVE & CO.

WHISKEY &c—50 barils whiskey, 60 do porc prime et 20 do bœuf prime, en magasin et à vendre par

GRAY, DURRIVE & co. 38 Nouvelle-Levée.

13 déc

300 BARILS Farine fraîche, à vendre par

13 déc TOURNÉ & BECKWITH.

BEURRE.—[illegible] barrils de Beurre, venant directement des Prairies, en débarquement du navire Natchez, à vendre par

13 déc STETSON & AVERY.

PARAPLUIES.—Le soussigné a reçu par le navire *John Sergeant,* un assortiment général de parapluies de coton, de satinet, de gros-de-Naples, &a, qu'il offre de vendre à des conditions raisonnables.

JOSEPH C. SPRENGER. rue de Chartres, No. 37.

12 déc.

IL a été perdu une valise noire, ayant des fermetures d'acier; elle contenait $15 en billets de banque, et $2 en argent. La personne qui l'aurait trouvée, obtiendra une récompense libérale en voulant bien la remettre rue de Chartres, No. 113. 10 déc.

LETTRES DE CHANGE sur Paris, New-York et Philadelphie, à vendre par P. E. SORBÉ.

10 déc.

J. R. PUTNAM, *DENTISTE, rue du Canal, No.* 27.

ON le trouvera chez lui, depuis 9 heures du matin jusqu'à 3 de l'après-midi.

N. B. Il sera absent, pendant le mois de mars, devant aller à la Mobile à cette époque.

30 nov—6m

PARFUMERIE FRANCAISE &a.

LE soussigné fait en ce moment l'ouverture de quelques caisses de parfumerie française fine, consistant en Eaux de Cologne, de lavende et de miel, Savon d'amande et autres supérieurs, Pommade en pots, Sel de Snelkum en flacons bouchés en verre et liège, Poudre pour les cheveux, Brosses à dents, solides &c. Aussi un assortiment de drogues et de médécines.

JAMES S. SHAW, Encoignure des rues Royale et de la Douane.

29 nov.

A VENDRE par le soussigné:

Vin en barriques, vieux Château-Margaux, Médoc.

Idem vieux Médoc.

Vin rouge de Grave, vieux.

Bouchons pour bouteilles, et tampettes.

Chaudières à sucre assorties.

Un moulin complet pour une sucrerie.

Vin en caisse de Grueau Larose.

Idem. idem. de Médoc.

Liqueurs en caisses de 12 blles aux larmes du général Foy.

Gueules de fourneau.

Pioches et pivots.

24 nov. J. B. LABATUT.

LE soussigné vient de recevoir récemment par les paquebots Illinois & Russell, un joli assortiment de chaussures, telles que BRODEQUINS fins & BOTTES fines pour hommes, Brodequins de garçons et de demoiselles, CHAPEAUX fins pour hommes et enfans, qu'il vendra à des prix modérés.

J. G. ARRAIZA, Encoignure des rues Condé & Dumaine, No. 43. 24 nov.

AVIS.

LE DR. J. FONTANGES, *Chirurgien-Dentiste,* étant de retour à la Nouvelle-Orléans, a l'honneur de prévenir les habitants de cette ville et des environs qu'il a établi son domicile rue Ste. Anne, No. 64, maison adjacente à la pharmacie de Messrs. Pingnet et Lacroix. Un séjour de deux années dans ce pays l'ayant déjà fait connaître d'un grand nombre de personnes, il pense qu'il serait superflu et peut-être ridicule de faire suivre cet avis de recommandations nombreuses; il se trouvera chez lui tous les jours depuis 7 heures du matin jusqu'à 5 heures du soir, où, comme par le passé, il fera tous ses efforts pour répondre d'une manière satisfaisante à la confiance que l'on, daignera lui accorder.

2 nov.—1m.

VENTES PAR LE REGISTER.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens.*—Mardi, 10 janvier 1832, j'exposerai en vente, à la Bourse, à midi, pour compte de la succession de feue Dame Clary de Croizy veuve Amy. Une négresse nommée Eulalie, âgée de 33 ans, cuisinière, adonnée au vice du marronnage; 4 terrains, dans l'îlet formé par les rues Ursulines, Marais et chemin du Bayou: le 1er. formant l'encoignure, ayant 30 pieds de face au chemin du Bayou et 120 pieds de face à la rue des Marais: le 2me. ayant 30 pieds de face au chemin du Bayou, sur 120 pieds de profondeur: le 3me. ayant 45 pieds de face à la rue des Marais, sur 60 pieds de profondeur: le 4me. ayant 45 pieds de face à la rue des Marais, sur 60 pieds de profondeur. Conditions:—L'esclave à 6 mois de crédit, et les terrains à 1 et 2 ans de crédit, en billets endossés à la satisfaction de l'exécuteur testamentaire et hypothèque jusqu'à parfait paiement, les billets seront divisés par coupons à la convenance du vendeur. Par ordre de la Cour.

MARTIN BLACHE, régister.

N. B. Les actes de vente seront passés par devant L. Féraud, notaire public, aux frais des acquéreurs. 14 déc.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens.*—Mardi, 10 de janvier 1832, j'exposerai en vente, à la Bourse, à midi, pour le compte de la succession de feu Esteven A. Nerne:

Un Lot de Terre situé au faubourg Ste.-Marie, rue Hevia, ayant 15 pieds de face, sur 180 pieds de profondeur, d'où le dit terrain ouvre et mesure 30 pieds, borné d'un côté par la propriété de Mr. L. Millaudon, et de l'autre par celle de Mr. J. W. Zacharie.

Conditions—comptant.

Par ordre de la Cour,

8 déc MARTIN BLACHE, régister.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Jeudi 22 décembre 1831, j'exposerai en vente à la Bourse, à midi, pour le compte de la succession de feu Wm. Hendricks, une négresse nommée Thema, âgée d'environ 40 ans, et Patty, négresse d'environ 30 ans.

Conditions—12 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du curateur, et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la cour,

MARTIN BLACHE, register.

N. B. Les actes de vente seront passés par devant L. Feraud, not. pub. aux frais des acquéreurs. 8 déc

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens.*—Vendredi, 30 décembre 1831, j'exposerai en vente, à la bourse, à midi, pour le compte de la succession de feu Antonio Acosta: Un lot de terre, situé au faubourg Marigny, rue de l'*Union,* entre les rues Craps et Union, ayant (mesure française) 25 pieds de face sur 145 pieds de profondeur, borné d'un côté par la propriété de Marianne Desillets, f. de c. l., et de l'autre côté par celle de A. Caster, h. de c. l.; avec les édifices en bois qui sont dessus. Conditions:—6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction de l'Exécuteur Testamentaire, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la Cour,

MARTIN BLACHE, régister.

N. B. L'acte de vente sera passé pardevant Octave de Armas, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 26 nov.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens.*—Mardi, 27 décembre 1831, j'exposerai en vente, à la Bourse, à midi, pour le compte de la succession de feue Julie Boize, f. de c. l., les propriétés ci-après décrites, savoir:

1o. Un lot de terre situé à l'encoignure des rues Bons-Enfans et Bagatelle, [faubourg Marigny], ayant 60 pieds de face à la rue Bagatelle et 60 pieds de face à la rue des Bons-Enfans, avec les édifices qui sont dessus; 2o. un lot de terre attenant au précédent, ayant 60 pieds de face à la rue des Bons-Enfans, sur 60 pieds de profondeur, avec les édifices qui sont dessus; 3o. un lot de terre attenant au premier lot, ayant 30 pieds de face à la rue Bagatelle, sur 120 pieds de profondeur, avec les édifices qui sont dessus.—Conditions: 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction de l'exécuteur testamentaire, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement; les billets seront divisés par coupons, à la convenance du vendeur.

Par ordre de la Cour,

MARMIN BLACHE, régister.

N. B. Les actes de vente seront passés par-devant Octave de Armas, not. pub., aux frais des acquéreurs. 24 nov.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens*—Jeudi, 10 Janvier 1832, j'exposerai en vente à la Bourse, pour le compt de la succession de feu Marin Giret, à midi, une négresse nommée Dina, âgée d'environ 14 ans.—Conditions: 1-2 comptant et le reste à 6 mois de crédit, en billet endossé à la satisfaction du curateur avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la Cour,

6 déc MARTIN BLACHE—Register.

N. B. L'acte de vente sera passé par devant H. Pedesclaux not. public, aux frais de l'acquéreur.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le régister des testamens.*—Mardi 10 Janvier 1832, j'exposerai en vente à la Bourse, à midi, pour le compte de la communauté qui a existé entre feu Jean Baptiste Héno et son épouse Emilie Demoruelle, les esclaves et la propriété ci-après; savoir:

George, nègre âgé d'environ 24 ans tonnelier, charretier et propre à tout. *Séraphine,* mulatresse de 22 ans, cuisinière, blanchisseuse, avec ses deux enfans, Jim de 4 ans, et Adelaïde de 2 mois. *Eliza,* mulatresse de 15 ans blanchisseuse et domestique de maison avec sa fille âgée de 2 mois. *Sally,* négresse de 35 ans, cuisinière et marchande.—Tous garantis.

Un lot de terre situé au faubourg St-Marie, rue Baronne, entre les rues du Canal et de la Commune, désigné par le No. 45, ayant 60 pieds de face sur 130 de profondeur, avec les édifices qui sont dessus.—Conditions, les esclaves à 6 et 12 mois, et le lot de terre à 1 et 2 ans de crédit en billet endossé à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiment.—Par ordre de la Cour. M. BLACHE, Régister.

6 déc

N. B. Les actes de vente seront passés par-devant Octave de Armas, Notaire Public, aux frais des acquéreurs.

200 barils Vin de Madère, imitation française, à vendre par J. MAGER.

12 déc

TRAITES sur France, à vendre par

12 déc J. MAGER.

CIRE.—14 bls. cire du Kentucky, à vendre par

12 déc YORK, MACALESTER & CO.

GUILLAUME, RESTAURATEUR,

ANNONCE respectueusement aux personnes qui fréquentent son établissement de la rue d'Orléans, qu'il se dévoue à dater de ce jour, aux soins de son restaurant, et qu'il veillera lui-même à l'apprêt des mets, afin de satisfaire comme ci-devant les personnes qui l'honoreront de leur patronage. [illegible] annonce aussi aux habitans de ses autres établissements qu'il a des hommes extrêment entendus dans cette partie, qui satisferont à toutes les demandes qui leur seront faites. P. S. Il continue toujours à se charger des repas de fêtes, de noces, de corps, et fournit aux demandes du dehors.

20 oct—6m.

BRIQUES.—10 milliers BRIQUES de Baltimore, de Berry, en débarquement du navire Merrimack et à vendre par

7 déc SAM. P. MORGAN & Co.

REMÈDE SIMPLE ET EFFICACE

AVIS AU PUBLIC.—Le soussigné prévient qu'il continue toujours la partie d'oculiste, et ceux qui auront besoin de lui, peuvent avec toute confiance, le consulter, à son domicile, rue St. Pierre no 64. Il assure aux personnes qui l'honoreront de leur confiance, qu'elles seront satisfaites de lui, comme l'ont été toutes celles qu'il a traitées et guéries.

RAPALLO.

Mlle. Louise Ardoin certifie que depuis son enfance, elle n'a pu faire usage de ses yeux, pour lire ni écrire distinctement, et que depuis le traitement de Mr. Rapalo, elle a recouvré entièrement la vue.

Elle atteste aussi que sa *négresse,* qui par la dernière éclipse du soleil a eu la vue très affaiblie, en a recouvré l'usage dans quatre jours.

LOUISE ARDOUIN.

Je certifie que M. Jn. Rapalo a rendu la vue à ma sœur, dont elle était affectée depuis 6 ans, au point d'avoir eu besoin d'un céton. Elle est parfaitement guérie. Je ne puis que me louer du traitement de M. Rapalo.

J. B. Similien.

Je, soussigné, déclare avoir guéri, dans l'espace de six jours, la vue à M. Challot qui pouvait à peine voir à dix pas dévant lui. Il me refuse sa signature, comme beaucoup d'autres; mais M. Berlet, son beau-fils, et M. Ferdinand Duroy attestent qu'il y voit parfaitement bien.

N. Orléans, le 20 janvier 1831.

Je certifie que M. Jean Rapalo m'a guéri la vue par son traitement, dans l'espace d'un mois. Je suis âgée de soixante cinq années, et depuis environ cinq ans mes yeux étaient très affectés, je pouvais à peine me conduire; ma vue est parfaitement rétablie. Je ne puis que me louer du traitement du susdit.

N. Orléans, 17 juillet 1831 Félicité Arnoull.

13 déc

HUILE D'OLIVE, ayant droit au *drawback.*—163 paniers de 12 bouteilles chaque et 200 do. de 6 dito, Huile d'Olive fraîche et de toute première qualité, en débarquement du brick Delight, à vendre par

F. PERRET, rue Toulouse, no. 62.

8 déc

FERBLANTERIE &C.—100 caisses de ferblanc, et 50 morceaux d'acier, récemment reçus et à vendre par

8 déc Wm. G. HEWES, rue du Camp.

VR. ROUMAGE offre à vendre, reçues par l'Indien, de Nantes,

500 boîtes Sardines à l'huile,

200 bouteilles Fraises et Framboises. 7 déc

800 gallons *HUILE DE BALEINE,* de qualité supérieure, pour l'usage des familles, récemment reçue et à vendre en détail.

JAMES S. SHAW, droguiste

7 déc

GRAINES DE JARDINAGE.

Le soussigné vient de recevoir par le navire Natchez, un assortiment général de graines de jardinages, de la récolte de 1831.

VALSIN VIGNAUD, Rue Conti, No. 58, vis-à-vis la Banque de Louisiane. 7 déc

RAISIN ET FROMAGE.—100 caisses raisin frais, 7 barils fromage de Goshen, en débarquement du navire Natchez, et à vendre par TOURNÉ & BECKWITH, nouvelle levée, no. 15

7 déc

TOILES ET CORDES D'EMBALLAGE—189 pièces toile du Kentucky, et 667 rouleaux cordes de première qualité, à vendre par

7 déc FOSTER & HUTTON.

REÇU par le navire Dewitt Clinton, de New-York, une caisse Crêpe noir, large lisière et de toute première qualité, à vendre par

F. PERRET. rue Toulouse, no. 6

6 déc

AVIS.—On recevra jusqu'au 25 du courant, des propositions pour approvisionner de bois pour un an, à commencer du 1er janvier 1832, les remorqueurs à vapeur le *Whale,* le *Shark,* le *Porpoise,* et le *Grampus,* ou un seul.

Le bois devra être sec, de première qualité, et délivré à bord aux endroits qui seront convenus, quand il sera nécessaire, et il sera payé dès qu'il sera rendu à bord. Les personne qui se raient disposées à contracter, pourront recevoir de plus amples informations en s'adressant à

6 déc FOSTER & HUTTON.

AVIS.—Le bateau de remorque SHARK a ramassé dans les *marais,* à l'est de la passe du S. O., 65 pains de cire blanche, dont 57 portent la marque: "W. Jackson, N. York," et 8, celle de "Bath."

Les personnes qui ont des droits à ces objets, sont invitées à s'adresser aux soussignés d'ici à dix jours; car s'ils ne sont pas réclamés durant ce laps, ils seront vendus pour compte de qui il appartiendra.

10 déc FOSTER & HUTTON.

LES soussignés se proposent d'offrir en vente publique au mois de Mars ou Avril prochain, toute l'étendue de terres cultivables composant l'habitation de feu Marigny Livandais, de même que toute la batture, divisée en Ilets. Ils recevront en attendant les propositions qui pourraient leur être faites pour traites de partie ou de la totalité à l'amiable. S'adresser à Mr. Charles Papet, ou à

6 déc. PERRET & CHARBONNET.

CHARBON DU SCHUYLKILL.—Les soussignés ont à bord du brick Commerce de Philadelphie, et offrent à vendre cent seize tonnes de Charbon, qu'ils vendront par petits parties pour la convenance des familles et autres. Le bâtiment est amarré vis-à-vis la rue Jefferson. LAUVE & BENEDICT, rue des Communes, no. 58.

6 déc—3

FOIN.—80 balles foin de première qualité, en débarquement du navire Natchez, de New York, à vendre par

6 déc FOSTER & HUTTON.

LARD ET JAMBON.—10 bls. jambons de Cincinnati supérieurs, 30 do. lard, à vendre par YORKE MACALESTER & co, rue du Camp No.

6 déc

2 caisses crêpon ecarlate, ayant droit à la remise des droits, en débarquement du brick Bacchus. 20 barils sucre en pains, à vendre par

6 dec A. QUERTIER & BOUTIN.

400 barriques de CHAUX de Thomaston, en débarquement de la goëlette Patriot, à vendre par

3 *déc* STETSON & AVERY.

FUTAILLES.—70 Jeux de Futailles en bon état, à vendre par

3 dec LINCOLN & GREEN.

A Louer immédiatement.—Le magasin à trois étages, situé rue de la Douane entre Chatres et Levée, dernièrement occupé par le Louisiana Advertiser. S'adresser à Mr. McDougol sur les lieux, ou à

F. P. DUCONGE, Encoignure Chartres & Conti.

3 dec

A VENDRE.—Un beau billard avec toutes ses dépendances. S'adresser chez Mr. KOSSELIUS.

30 nov

SUCRE DE LA NOUVELLE RECOLTE.—50 boucauts, de première qualité, en bon état pour être embarqué, à vendre sur une habitation, à 4 milles de la ville, par

26 nov. DUCROS & MORPHY.

A VENDRE.—L'établissement très avantageux et connu sous le nom d'Hôtel de la Marine. S'adresser à

GUILLAUME, restaurateur, rue d'Orléans.

30 nov

A VENDRE par les soussignés, 2 caisses de Crêpe écarlate, véritable teinture de Canton, de première qualité, propre au marché mexicain et apporté exprès. Cette marchandise a droit au *débenture.*

A. QUERTIER & BOUTIN, rue Royale, No. 153

22 nov

VENTES PAR LE MARSHAL.

P. S. Newton et autres vs. Curtis Clay.

EN vertu de deux writs de fieri facias, à moi adressés par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente lundi, 17 janvier 1832, à midi, à la Bourse, une mulatresse nommée Mariah, et ses deux enfans, un nouvellement né, depuis la saisie faite dans l'affaire ci-dessus.

19 déc L. DAUNOY, marshal.

Leon Hemino vs. Mis. Drouet, f. de c. l.

EN vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, jeudi 29 décembre, à 4 heures, au Principal, 4 candelabres, 4 tables, 1 armoire, 2 bois-de-lit, 1 paire de fer-à-repasser, 6 chaises, 1 chandelier, 2 pièces manteaux-de-cheminée, 1 lot ustensils de cheminée, et autres articles saisis dans l'affaire ci-dessus, L. DAUNOY, marshal.

19 déc

Raphaël Manson vs. S. C. Young.

EN vertu d'un *writ de fieri facias* à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, vendredi, 23 décembre courant, à 4 heures, au Principal, 2 sophas saisis dans l'affaire ci-dessus. 13 déc L. DAUNOY, marshal.

John Wilson et autres *contre* capt. Hemphill la goëlette Maria-Louisa et ses propriétaires.

EN vertu de neuf writs de fieri facias à moi adressés, par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, vendredi, 23 décembre, à midi, à la bourse, la goëlette Maria-Looisa, ses agrès et apparaux, &a. &a. saisie dans l'affaire ci-dessus.

23 nov. L. DAUNOY, marshal.

CHASSEURS-A-CHEVAL D'ORLEANS,

Vous monterez à cheval dimanche prochain, 25 du courant, et vous réunirez, à 8 heures précises du matin, au lieu ordinaire de rassemblement.—Tenue d'hiver.

Par ordre du Capt.,

A. LABOURDETTE. 22 d mal-des log-chef.

LANCIERS D'ORLEANS.

La compagnie montera à cheval dimanche prochain, 25 du courant, à 8 heures précises du matin, et se réunira sur la Place Antoine, lieu ordinaire du rassemblement. Equipement complèt, tenue d'hiver, pour une inspection générale.

Par ordre du capitaine commandant,

X. *Lecourt de Billot,* Maréchal-des-logis chef.

20 déc

BATAILLON D'ARTILLERIE.

EN Conformité des ordres du brigadier inspecteur général, le Bataillon prendra les armes Dimanche 25 du courant, à 8 heures du matin, costume d'hiver, pour une revue d'inspection. Par ordre.

19 déc U. DUREL, adjt.-major.

GRENADIERS.

ATTENTION!!!

La Compagnie prendra les armes dimanche 25 du courant, à 8 heures précises du matin, et se réunira au lieu ordinaire. Equipement complet, pantalons bleus et veste bleue.

Par ordre du capitaine,

A. D. GUEYON,

21 dec. sergent-major.

VOLTIGEURS,

ATTENTION!!!

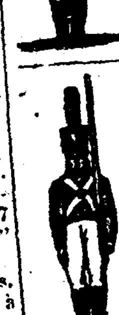

La Compagnie prendra les armes dimanche, 25 du courant, à 8 heures précises du matin, et se réunira au lieu ordinaire. Equipement complet, veste et pantalons bleus et pompons.

Par ordre du capitaine,

M. CHAPUS,

[illegible] déc sergent-major.

GARDE D'ORLEANS,

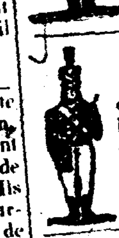

La compagnie prendra les armes dimanche prochain, 25 du courant, à huit heures du matin, au lieu ordinaire du rendez vous

D'ordre supérieur

J. BOZANT,

22 déc Serg. Major.

TIRAILLEURS

LOUISIANAIS.

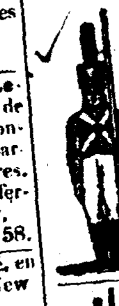

La compagnie prendra les armes dimanche, 25 courant, à 7 1-2 heures précises du matin, en grand uniforme d'hiver et équipement complet, et se réunira au lieu ordinaire du rendez-vous.

C. BUSSI,

21 déc Sergent Major.

CHASSEURS D'ORLEANS.

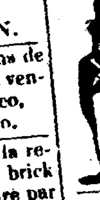

La Compagnie prendra les armes dimanche 25 du courant, à 7 heures précises du matin, et se réunira au lieu ordinaire. Equipement complet, veste et pantalons bleus.

Par ordre du capitaine.

Vr. GOUY,

20 déc sergent-major.

$50 DE RÉCOMPENSE

SERONT payées par le soussigné à toute personne qui arrêtera et conduira chez lui ou fera loger dans une des prisons de cet état ou autre, le mulâtre américain nommé *REUBEEN,* son esclave, absent depuis le 4 du courant; ce mulâtre est petit et bien pris; il a environ vingt quatre ans, il parle un peu le français, il est vêtu ordinairement d'un habit de drap bleu avec boutons jaunes.

15 dec—☞ E. CARRABY.

IL manque à bord du navire **MARENGO,** 18 barillets de clous, marqués C. I. S.—La personne qui les aurait reçus par mégarde, est priée d'en avertir les consignataires du dit navire, soussignés, rue Toulouse, No. 57.

10 déc H. PERRET & CHARBONNET.

PIERRES PLATES & FOIN.—Formant la cargaison du brick Active, en débarquement et à vendre par

14 déc LINCOLN & GREEN.

RESTAURANT D'ORLEANS.

Encoignure Royale et Orléans.

JULES DUMAS a l'honneur d'annoncer au public qu'il vient d'ouvrir un nouvel établissement ou les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance trouveront tout ce que peuvent réunir l'utile et d'agréable, les mêmes les plus soutenus à la plus stricte propreté, le choix et la délicatesse des mets, vins, liqueurs &c.; plusieurs salles et salons de société seront toujours prêts pour les personnes qui désireraient se réunir.

Il se charge de toute commande concernant son état et prend des apprentis. 16 nov—12